



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2017**

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept mai le Conseil Municipal de la Commune de VERNAISON étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André VAGANAY, Maire.

Étaient présents : Monsieur VAGANAY, Monsieur PEREZ, Madame PILLON, Monsieur GOUX, Madame MALGOUYRES, Madame FRAPPA-ROUSSE, Monsieur BARD, Monsieur GONNARD, Madame BAEZA, Madame BOURDIN, Madame PLA-PAUCHON, Monsieur MONTEGUE, Madame LACROIX, Madame GRAZIANO, Monsieur VUILLEMARD, Madame BERNARD, Monsieur POCHON, Madame DESPINASSE, Monsieur GAILLARD

Étaient excusés représentés :

Madame COSNARD a donné pouvoir à Madame BOURDIN  
Monsieur CARRE a donné pouvoir à Monsieur VAGANAY  
Monsieur DRID a donné pouvoir à Monsieur BARD  
Madame MARIN a donné pouvoir à Madame LACROIX  
Monsieur VOINDROT a donné pouvoir à Madame BERNARD  
Madame PALLEJA a donné pouvoir à Madame GRAZIANO

Étaient absents non représentés :

Monsieur PENIDE  
Monsieur BENMERZOUQ

En préalable de l'ouverture de la séance publique, Madame Pascale MALGOUYRES présente l'exposition de tableaux installée dans la salle du Conseil municipal.

**Désignation du secrétaire de séance** : Madame BAEZA

**Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13 avril 2017.**

Adopté à l'unanimité

**Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le Maire en application des articles L 2122-22 et L 2322-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales** qui concernent 3 décisions relatives à des marchés publics/accords cadre/avenants, et un achat de concession au cimetière.

Le Conseil municipal donne acte de cette communication.

## **1 – APPROBATION DES TARIS POUR L'ORGANISATION D'UN MINI CAMP PAR LE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS AU MOIS DE JUILLET 2017**

Cette année, un camp sur 5 jours à Thoissey (Ain) sera proposé aux jeunes Vernaisonnais de 8 à 17 ans. Le service municipal « accueil de loisirs » organisera un mini-camp de 3 jours du 17 au 19 juillet avec 12 enfants de 8 à 12 ans et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) organisera un mini-camp de 3 jours du 19 au 21 juillet pour 7 jeunes de 12 à 17 ans. Le mercredi 19 juillet sera une journée commune aux deux services dans le but d'effectuer une passerelle entre le Centre de Loisirs et le CCAS.

Les jeunes seront accueillis dans des tentes et encadrés par des personnels de l'animation diplômés. Ces mini-camps permettront aux enfants de découvrir la vie en plein-air tout en participant à des activités variées. Les objectifs poursuivis par les structures sont en lien direct avec le Projet Educatif Territorial (PEDT) de la Commune.

Le coût du séjour (hors location du mini-bus et des charges de personnel) est de 181 euros soit 114 € pour l'accueil de loisirs et 67 € pour le CCAS.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de fixer un tarif calculé selon les ressources telles que définies par la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon (CAF), soit :

<b>Quotient CAF</b>	<b>Coût du séjour (3 jours)</b>
<b>0 &lt; Q &lt; 500</b>	36 €
<b>501 &lt; Q &lt; 1000</b>	42 €
<b>1001 &lt; Q &lt; 1500</b>	48 €
<b>Q &gt; 1501</b>	66 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :**

- . **approuve** les tarifs pour l'organisation du mini-camp de juillet 2017 organisé par le service municipal « accueil de loisirs ».
- . **dit** que la recette sera inscrite au chapitre 70 « produits des services, du domaine et ventes diverses » article 7066 « redevances et droits des services à caractère social » – fonction 421 du budget principal -exercice 2017.

## **2 – FIXATION DES TARIFS DU SERVICE MUNICIPAL DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) A COMPTER DU 28 AOUT 2017**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :**

### **GRILLE TARIFAIRE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT 2017-2018** **FAMILLES DE VERNAISON**

	1 ENFANT INSCRIT		2 ENFANTS INSCRITS		3 ENFANTS INSCRITS	
<b>Coefficient CAF</b>	<b>Tarif 1/2 Journée</b> <i>Repas Compris</i>	<b>Tarif Journée</b> <i>Repas Compris</i>	<b>Tarif 1/2 Journée</b> <i>Repas Compris</i>	<b>Tarif Journée</b> <i>Repas Compris</i>	<b>Tarif 1/2 Journée</b> <i>Repas Compris</i>	<b>Tarif Journée</b> <i>Repas Compris</i>
<b>Entre 0 et 500</b>	6,00 €	9,00 €	5,10 €	7,65 €	4,20 €	6,30 €

<b>501 et 1000</b>	8,00 €	12,00 €	6,80 €	10,20 €	5,60 €	8,40 €
<b>1001 et 1500</b>	10,00 €	15,00 €	8,50 €	12,75 €	7,00 €	10,50 €
<b>1501 et plus</b>	12,00 €	18,00 €	10,20 €	15,30 €	8,40 €	12,60 €

**FAMILLES EXTERIEURES A VERNAISON**

	1 ENFANT INSCRIT		2 ENFANTS INSCRITS		3 ENFANTS INSCRITS	
<b>Coefficient CAF</b>	<b>Tarif 1/2 Journée Repas Compris</b>	<b>Tarif Journée Repas Compris</b>	<b>Tarif 1/2 Journée Repas Compris</b>	<b>Tarif Journée Repas Compris</b>	<b>Tarif 1/2 Journée Repas Compris</b>	<b>Tarif Journée Repas Compris</b>
<b>Entre 0 et 500</b>	10,00	15,00	9,00	12,00	8,00	10,00
<b>501 et 1000</b>	12,00	18,00	10,50	15,00	9,50	13,00
<b>1001 et 1500</b>	13,00	21,00	11,50	18,00	10,50	15,00
<b>1501 et plus</b>	15,00	23,00	12,50	21,00	11,50	18,00

De plus, il est proposé la mise en place d'une majoration de 3 € par famille pour les retards du soir comme déjà pratiqué pour le périscolaire.

En ce qui concerne l'adhésion, le montant de la cotisation annuelle par famille vous est proposé comme suit :

<b>COTISATION ANNUELLE PAR FAMILLE</b>	<b>10 €</b>
--	-------------

**3 – REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) MUNICIPAL A COMPTER DE LA REOUVERTURE 2017-2018**

Les modifications du règlement intérieur de l'ALSH, qui prennent en compte les évolutions des pratiques, dont principalement :

- les modalités d'inscription des enfants et notamment les lieux de permanence, les horaires et les coordonnées,
- la mise en place d'un tarif pour les retards.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**4 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2017**

Les montants des subventions aux associations pour l'année 2017 :

<b>Nom de l'association</b>	<b>Montant proposé</b>
Association chasse de Vernaison	250 €
Rhône Garon Bridge Club	300 €
Etincelle de Vernaison	1 300 €
CSV Foot à 8	550 €
Boule Joyeuse	600 €
Twirling Bâton	1 000 €
Life fun & dance	600 €
Tennis Club	1 500 €
Espoir Plus	250 €
Vernaison Basket Club	1 000 €
Entente Vernaisonnaise des Artisans et Commerçants	200 €
Lire et Faire Lire	150 €
<b>Total</b>	<b>7 700 €</b>

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **5 – DESHERBAGE 2016**

---

Pour l'année 2016, 479 documents sont proposés au déclassement pour élimination. Ils se répartissent comme suit :

- 113 documents pour adultes (fictions et documentaires)
- 171 revues pour adultes
- 58 documents pour la jeunesse (fictions et documentaires)
- 134 revues pour la jeunesse
- 3 DVD (2 pour adultes et 1 jeunesse)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **6 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE (TAP) ET DU SERVICE ACCUEIL PERISCOLAIRE A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2017-2018**

---

Les modifications proposées concernent une adaptation aux pratiques :

- les modalités d'inscription des enfants et notamment les lieux de permanence, les horaires et les coordonnées,
- la possibilité d'envoi des factures par courriel,
- la possibilité de mettre en place un nouveau mode de paiement en ligne.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **7 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR LA PAUSE MERIDIENNE (RESTAURANT SCOLAIRE) A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2017-2018**

---

Les modifications proposées sont identiques au dossier précédent.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **8 – APPROBATION DES TARIFS DU SERVICE MUNICIPAL « ACCUEILS PERISCOLAIRES » A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2017-2018**

---

Les tarifs du service municipal « accueils périscolaires » à compter de la rentrée scolaire 2017-2018, sont proposés comme suit :

### **ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR :**

#### **TARIFS DU MATIN DE 7H30 A 8H30 ET DU SOIR DE 16H30 à 17H30 :**

<b>Quotient CAF</b>	<b>1 enfant</b>	<b>2 enfants</b>	<b>3 enfants</b>
de 0 à 1000	2,30 €	2,10 €	1,85 €
de 1001 à 1500	2,40 €	2,15 €	1,90 €
1501 et plus	2,5 €	2,25 €	2 €

#### **TARIFS DU SOIR 2ème HEURE DE 17H30 A 18H30 :**

<b>Quotient CAF</b>	<b>1 enfant</b>	<b>2 enfants</b>	<b>3 enfants</b>
de 0 à 1000	2,00 €	1,80 €	1,55 €
de 1001 à 1500	2,10 €	1,85 €	1,60 €
1501 et plus	2,2 €	1,95 €	1,70 €

La première demi-heure résultant de la nouvelle organisation issue de la réforme des rythmes scolaires reste gratuite de 16h à 16h30 permettant librement aux familles de venir récupérer leurs enfants.

Une cotisation annuelle d'adhésion (accueil matin, midi et soir) est demandée par famille quel que soit le nombre d'enfants, son montant est proposé à :

- adhésion de 2 € par famille.

Cette somme est prélevée lors de la première utilisation du service. Ce montant d'adhésion ne se cumule pas avec la cotisation demandée pour le service accueil de loisirs.

Les majorations s'appliquant aux familles venant récupérer leurs enfants en retard ou qui n'inscrivent pas leurs enfants dans les délais prévus par le règlement intérieur sont proposées comme suit :

- majoration de 3 € après 18h30.
- majoration de 1 € par heure pour les enfants non-inscrits et présents.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **9 – TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE DE MIDI APPLICABLES A LA RENTREE SCOLAIRE 2017-2018**

---

Les modifications proposées sont explicitées.

**Tarifs restauration scolaire 2017/2018 pour les élèves de l'école publique Robert Baranne :**

Tranche coefficient CAF	Coût d'un repas	Dont participation à l'accueil de loisirs (AL) de midi
de 0 à 400	3,50 €	1 €
de 401 à 1 000	4 €	1 €
de 1 001 à 1 500	4,40 €	1,20 €
de 1 501 et plus	4,80 €	1,30 €

**Tarifs restauration scolaire 2017/2018 pour les élèves de l'école privée Notre Dame :**

Tranche coefficient CAF	Coût d'un repas dont participation à l'encadrement des enfants
de 0 à 400	3,50 €
de 401 à 1 000	4 €
de 1 001 à 1 500	4,40 €
de 1 501 et plus	4,80 €

Pour le bon fonctionnement du service, il est proposé une majoration s'appliquant aux familles qui n'auraient pas inscrit leurs enfants dans les délais prévus par le règlement intérieur mais qui restent présents et déjeunent d'un montant de :

- 3 € pour enfant présent mais non-inscrit.

En outre, une cotisation annuelle d'adhésion (accueil matin, midi et soir) est demandée par famille, quel que soit le nombre d'enfants. Son montant est prélevé lors de la première utilisation du service. Le montant de cette adhésion ne se cumule pas avec la cotisation demandée pour le service « accueil de loisirs ».

- adhésion de 2 € par famille.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**10 – TARIFS DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES APPLICABLES A LA RENTREE SCOLAIRE 2017-2018**

---

Ces temps découlent de la réforme des rythmes scolaires, pour lequel il avait été demandé de proposer dans la mesure du possible une gratuité. La Commission aux affaires scolaires avait lors de la création de ce service décidé qu'il était opportun de respecter cette consigne pour les enfants de l'élémentaire mais de proposer une tarification pour les enfants de maternelle.

Il est rappelé que ce temps est organisé sur la Commune, le vendredi après-midi.

Les tarifs TAP des élèves de maternelle proposés s'établissent comme suit :

**TARIF TAP MATERNELLE** : 2 choix d'inscription pour les familles

- 13 h 30 à 15 h 00 : **2,50 €**
- 13 h 30 à 16 h 30 : **5 €**

Les enfants qui ne mangent pas à la cantine peuvent être accueillis aux TAP jusqu'à 13 h 45 maximum.

### **TARIF TAP ELEMENTAIRE :**

Pour les TAP des élèves de l'école élémentaire, la Commission aux affaires scolaires propose de conserver la gratuité telle qu'établie.

**ADOpte PAR 19 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 6 ABSTENTIONS.**

### **11 – CREATION D'UN EMPLOI DE CONTRACTUEL DANS LE CADRE DE L'EXPERIMENTATION DE LA PRESTATION DE SERVICE (Ps) JEUNES SUR LES TERRITOIRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POSTE DE REFERENT DES PROJETS PORTES PAR LES JEUNES**

---

Ce nouveau dispositif de la branche présenté par la CAF vise à mieux soutenir l'accompagnement à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale des jeunes. Dans ce cadre, la CAF propose de soutenir financièrement à hauteur de 50 % du salaire, la création de postes à temps plein sur des contrats à durée déterminée (CDD) minimum de 6 mois.

Ce dispositif mis en place à titre expérimental est susceptible de remplacer l'actuel fonds public et territoire pour lequel la Commune est actuellement subventionnée et soutenu par la CAF.

Il est proposé de s'inscrire dans le cadre de cette expérimentation par la création d'un poste de contractuel, pour une durée de six mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

### **12 – AUTORISATION A ACCORDER A M. LE MAIRE POUR LA SIGNATURE DES MARCHES DE RESTAURATION COLLECTIVE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION SELON LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

---

Dans le cadre du groupement de commandes entre la Commune et le CCAS de Vernaison, la procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée. Les marchés seront attribués par la Commission d'appel d'offres. Néanmoins, il convient que M. le Maire soit autorisé à signer les marchés qui seront attribués sur les lots n° 1 « restaurant scolaire et accueil de loisirs sans hébergement » et n° 2 « structure d'accueil municipale de la petite enfance ».

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

### **13 – QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire exprime ses remerciements aux personnes ayant participé à l'organisation et à la tenue des bureaux de vote lors des élections présidentielles. Il invite toutes les personnes intéressées à participer au scrutin des Législatives (1<sup>er</sup> tour : 11 juin et 2<sup>e</sup> tour : 18 juin) selon leurs disponibilités. Suite à la précédente séance, il communique le montant qui sera versé au titre de l'IFCE.

Monsieur Jean-Yves BARD fait part de l'ensemble des manifestations prévues sur cette fin de semaine : fête de la jeunesse et du sport samedi 20, vide-grenier le dimanche 21. Au niveau de la 2<sup>e</sup> édition de la fête de la jeunesse et du sport, déjà 90 inscrits, le public est composé majoritairement d'enfants de la tranche d'âge est de 9/13 ans. Le débat organisé a pour thème « Les dangers du Net ». Les familles répondent favorablement sur le repas participatif organisé le soir.

Madame Carine FRAPPA-ROUSSE signale aussi le spectacle de l'école maternelle.

La séance publique est levée à 20 h 45.

Le 18 mai 2017  
Le Maire,  
André VAGANAY